

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE LA VIE
INSTITUTIONNELLE ET DES
RELATIONS AU PUBLIC

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 283098

Objet : Bilan des délégations de l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental du 1er juillet au 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 1^{er} juillet 2021, désormais abrogée, puis par délibération du 26 octobre 2021, le Conseil départemental m'a délégué pour la durée de mon mandat le pouvoir :

- d'engager les actions en justice ou de défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle ;
- d'accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance ;
- d'autoriser les renouvellements d'adhésion aux associations dont la collectivité est membre ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la collectivité ;
- sans préjudice des dispositions de l'article L.3212-2, de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, c'est-à-dire qui correspondent à un accroissement de la valeur de l'actif de la collectivité (par exemple les dons et legs aux Archives départementales, aux musées de la collectivité) et signer les conventions et documents y afférents. Cette délégation est donnée sans préjudice des dispositions de l'article L.3221-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permettent au Président du Conseil départemental d'accepter les dons et legs à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;
- de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens du département.
- demander l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement auprès de l'Etat, ses établissements et auprès des autres collectivités territoriales et signer tous les documents nécessaires relatifs à ces demandes de subventions faisant partie d'un projet dont l'Assemblée départementale a approuvé le principe.

Afin de vous rendre compte de l'exercice des délégations, il vous est présenté, dans les listes annexées au présent rapport :

- les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance acceptées et encaissées du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- les renouvellements d'adhésion de la collectivité aux associations dont elle est membre, intervenus du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- les modifications de régies comptables au fonctionnement de la collectivité du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- les acceptations de dons et legs intervenues du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du département ;
- les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement auprès de l'Etat, ses établissements et auprès des autres collectivités territoriales intervenues en 2021 ;
- la délégation sur la conclusion et la révision du louage de choses.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la communication du compte-rendu de l'exercice de ces délégations.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental